

## Erratum

Dans l'article «Coûts de la santé en Suisse» (paru dans le Bulletin des médecins suisses no 35 du 29 septembre 2001, p. 1845-1848) les auteurs n'étaient pas indiqués dans le bon ordre. Le suivant est correct:

*P. Bovier<sup>b,d</sup>, T. Perneger<sup>a,b</sup>, E. Chamot<sup>a</sup>, P. Garnerin<sup>b,g</sup>, F. Herrmann<sup>b,e</sup>, P. Chastonay<sup>a,c</sup>, P. Chopard<sup>b,f</sup>*

<sup>a</sup> Institut de médecins sociale et préventive, Université de Genève

<sup>b</sup> Unité qualité des soins, Hôpitaux Universitaires de Genève

<sup>c</sup> Unité de développement et de recherche en éducation médicale

<sup>d</sup> Département de médecine communautaire, Hôpitaux Universitaires de Genève

<sup>e</sup> Hôpital de Gériatrie, HUG

<sup>f</sup> Département de médecine interne, HUG

<sup>g</sup> Division d'anesthésiologie, HUG

## Sous la coupole fédérale

Les programmes (état au 30 août 2001) de la session d'automne (17 septembre au 5 octobre 2001) du Conseil national et du Conseil des Etats se trouvent sur le site <http://www.parlament.ch/poly/framesets/f/frame-f.htm>.

A relever en particulier les objets suivants

### 19 septembre, Conseil National

- Votation populaire sur une version modifiée de la révision de l'AI.
- Caisses-maladie. Réduire les primes au lieu d'enrichir les banques.

### 3 octobre, Conseil des Etats

- Loi sur l'assurance-maladie. Révision partielle (Financement des hôpitaux).
- «La santé à un prix abordable». Initiative populaire.
- Mo. Conseil national (Sommaruga). Introduction du modèle du médecin de famille sur l'ensemble du territoire.
- Réserves des caisses-maladie. Assurer la transparence.